

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. François Baertschi, Sandro Pistis, André Python, Henry Rappaz, Daniel Sormanni, Eric Stauffer, Pascal Spuhler, Jean-François Girardet

Date de dépôt : 11 décembre 2013

Proposition de résolution

Nos voisins doivent tenir leurs engagements : payons la rétrocession fiscale genevoise pour la France directement aux autres cantons suisses, et demandons à Paris de faire la compensation !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la France n'a pas payé sa rétrocession pour les frontaliers au canton de Vaud à hauteur de 80 millions de francs, selon les déclarations du ministre Pascal Broulis ;
- que Genève verse des sommes considérables chaque année à la France au titre de l'Accord sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève ;

invite le Conseil d'Etat

- à verser au canton de Vaud et à d'autres cantons suisses les sommes que la France n'a pas payées au titre de la rétrocession pour les frontaliers ;
- à demander à la France de faire une compensation avec les montants que Genève doit lui verser au titre de l'Accord de 1973 sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Selon la presse et en particulier le journal « 24 Heures », le ministre vaudois des finances indique que la France ne paie pas les 80 millions qui sont dus au titre de la rétrocession des travailleurs frontaliers.

Cette attitude irresponsable de Paris met en difficultés le canton de Vaud et est inacceptable, d'autant plus que le ministre français Moscovici – selon « 24 Heures » – aurait des récriminations à notre égard.

Dans le même temps, le canton de Genève s'acquitte d'une importante rétrocession à la France, au titre de l'Accord sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève.

Nous proposons que l'argent dû à la France soit directement versé au canton de Vaud, l'Etat français se chargeant de compenser les sommes qu'il doit à notre voisin français avec ce que nous lui devons.

Cette compensation permettrait ainsi de régler au mieux les relations financières entre la Suisse et la France.

Nous ne pouvons tolérer que la France retienne des sommes importantes destinées au canton de Vaud et qu'elle mette nos voisins en difficultés.

Au moment où on parle de Grand Genève, nous constatons que la France ne peut pas être considérée comme un partenaire fiable du moment qu'il s'agit de respecter des engagements financiers.

En aucune façon nous ne pouvons tolérer que Paris mette des bâtons dans les roues de la politique régionale et ne tienne pas ses engagements.

ANNEXE

Article de « 24 Heures » (version électronique)

Vaud n'a pas reçu les impôts des frontaliers

Par Jérôme Ducret. Mis à jour le 03.12.2013.

Le Canton et les Communes n'ont pas reçu cette année de rétrocession sur les revenus des travailleurs français.

Pour le seul Canton de Vaud, cela représente plus de 80 millions, selon le ministre radical des Finances, Pascal Broulis.

D'habitude, à partir de mi-septembre, l'Etat français reverse à plusieurs Cantons suisses une quote-part des impôts qu'il a prélevés sur les revenus de ses ressortissants travaillant en tant que frontaliers dans ces cantons. Mais cette année, Vaud n'a toujours rien vu venir. Pascal Broulis est inquiet. «Ce retard est fâcheux, parce qu'il arrive à un moment où la question fiscale est au centre de l'agenda politique entre la Suisse et la France, et qu'il vaudrait mieux éviter de rajouter des tensions sur ce dossier», commente le conseiller d'Etat.

Côté français, c'est le silence radio, ou presque. Pierre Moscovici, ministre socialiste de l'économie et des finances, s'est en effet fendu le 28 novembre dernier d'une lettre à la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, dans laquelle il se plaint des pratiques fiscales vaudoises envers... les frontaliers. (24 heures).